

# La Communauté d'Agglomération du Choletais



Vivre > Agglomération > Economie > Contact

VIVRE DANS l'agglomération

Fil d'ariane >> Accueil/ Les Dossiers/ L'actualité de l'Agglomération

## Ça roule pour le vélo à assistance électrique 24/06/2009 - Lu 23 fois

Bien qu'il soit proposé dans les enseignes de cycles depuis 10 à 15 ans déjà, le vélo à assistance électrique est aujourd'hui en vogue. Il est doté de systèmes performants et propose de multiples gammes et modèles.

Pour ceux qui se déplacent régulièrement sur de petits parcours, pour ceux qui ne veulent plus peiner mais souhaitent également maintenir une activité physique quotidienne, pour ceux qui éprouvent des difficultés d'ordre physique ou morphologique, le vélo à assistance électrique peut être une alternative.

Le vélo électrique se présente comme un vélo classique, à quelques détails près... La batterie : elle peut être placée sous le porte-bagage ou sous la selle. Certains modèles proposent deux batteries. Leur autonomie est alors de 140 km. Les batteries peuvent être en plomb, en NIHM ou en lithium. Le moteur : il peut être placé à l'avant, à l'arrière ou au niveau du pédalier et est adapté au modèle du vélo. Et le poids : il pèse de 20 à 25 kg !

Le système électrique est désormais facilement adaptable sur toutes les gammes et tous les modèles de cycles (VTT, VTC, course, etc.). Dès 5 km/h, le cycliste peut bénéficier de l'assistance mais lorsqu'il atteint une vitesse de 25 km/h, ou bien dans les descentes, l'assistance se coupe automatiquement. N'oublions pas que le vélo à assistance électrique reste malgré tout un vélo et donc qu'il faut toujours pédaler, avec l'aide ou non d'une assistance... Si l'on s'arrête de pédaler, le vélo ralentit très vite. Il faut donc le relancer et pour cela, bien sûr, pédaler !

En utilisant le vélo à assistance électrique plusieurs avantages se dégagent. Le cycliste n'a pas à souscrire d'assurance, il n'est pas, non plus, obligé - mais fortement conseillé - de porter un casque et il n'est pas tenu d'avoir une plaque d'immatriculation.

Avant de choisir un vélo à assistance électrique, deux grands points sont à prendre en compte : le type de batterie et donc le prix du vélo qui en découle. Il existe trois types de batteries, celles en plomb, celles de type NIHM et celles appelées lithium. Les batteries en plomb correspondent aux modèles premiers prix. Elles sont de moins en moins utilisées. Les batteries NIHM correspondent à une gamme de prix située entre 800 et 1 000 €. Avec une batterie NIHM, le cycliste peut effectuer jusqu'à 500 cycles de charge et avec un cycle de charge, il peut rouler de 40 à 50 km. Quant aux batteries lithium, elles correspondent à une gamme de prix située entre 1 000 et 2 500 €. Avec une batterie lithium, le cycliste effectue jusqu'à 1 000 cycles de charge et avec un cycle de charge, il parcourt de 50 à 70 km. Il faut savoir que la durée de vie d'une batterie est estimée de 10 à 12 ans.

Si l'envie d'essayer un vélo à assistance électrique vous tente, sachez qu'à Cholet les Cycles Chauvière et les Cycles Faleschini sont prêts à vous accueillir sur rendez-vous. L'occasion de tester les pistes cyclables du territoire et les endroits propices aux balades...

Infos :

Cet article a été écrit en collaboration avec les enseignes Chauvière et Faleschini.

Cycles Chauvière

5 rue Charles Montalembert -

Cholet - Tél. : 02 41 62 30 35

Cycles Faleschini

20 rue de la République -

Cholet - Tél. : 02 41 62 30 35

### Présentations

- Par défaut
- Haut contraste
- pas de style

### SCOT



### Choletbus



### Etudiants



### Rubriques

- Actualités
- En bref
- Découverte des communes
- Annuaire
- Agenda
- Collecte des déchets
- Galeries

### GlisséO

